

# Contrat de formation professionnelle

Entre les soussignés :  
Organisme de formation  
MODERN' BEAUTE  
150 rue Laurent Gayet 38530 Pontcharra  
N Siret : 80873041000012  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° :  
82380547038 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire

## Profession :

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

## Article I Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

## Article II Nature et caractéristique des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.  
- Elle a pour objectif :

- Sa durée est fixée à :  
- Programme de la formation : en annexe  
Lieu

-Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation :  
Attestation de formation

## Article III Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

## Article IV Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu : le(s)

A :

Formation dispensée par :

- Elle est organisée pour un effectif de                    personne(s).  
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :  
matériel pédagogiques et supports techniques....  
- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont :

## Article V Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## Article VI Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à :

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 30% du prix total, soit :

- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

le solde au plus tard le 1er jour du stage

## Article VII Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation d'autres dates sont proposées, l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- L'argent encaissé n'est pas remboursé et toutes les heures sont dues au centre de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

## Article VIII Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de GRENOBLE sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à PONTCHARRA, le            /            /

Pour le stagiaire Pour l'organisme de formation

(nom et prénom du stagiaire)

(nom et qualité du signataire)